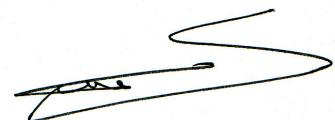


Nous nous réjouissons que le Ministre wallon des Infrastructures sportives, Jean-Luc Crucke, ait dégagé une enveloppe pour permettre d'équiper les infrastructures sportives de dispositifs pour accueillir et assurer la sécurité des sportifs jeunes et moins jeunes, de leurs parents, du personnel, etc. et nous nous réjouissons de la confiance qu'il témoigne à l'AES en lui demandant de collaborer à cette action.

Alors que se profile une reprise progressive des activités physiques et sportives et notamment une probable nouvelle phase à partir du 8 juin, l'AES travaille à aider les centres sportifs et les piscines publiques à s'y préparer au mieux. Des groupes de travail s'attèlent d'ailleurs à préciser les premières recommandations que vous trouverez ci-dessous.

Les plans de déconfinement des fédérations pourront également nous être utiles et l'AISF apporte son expertise aux travaux dans le cadre de notre collaboration et notre partage de ressources humaines. Bien entendu, chaque cas devra faire l'objet d'une analyse basée sur les réalités locales et de terrain.

Par ailleurs, vu le contexte budgétaire difficile dans lequel cette crise a plongé les centres sportifs (perte nette estimée à 14 500 000 €) et sachant que les Villes et Communes font également face à de grosses difficultés financières, il convient d'appréhender ce déconfinement en tenant compte aussi des contraintes financières (matériel à acquérir, taux d'occupation réduit, renforcement du personnel...).



Serge Mathonet,
Directeur

Premières recommandations pour un futur déconfinement des infrastructures sportives

La réouverture future des infrastructures sportives nécessitera de nouveaux protocoles, une autre organisation et une adaptation des locaux; cela en fonction des spécificités de chaque site et de chaque activité. Le présent document est le fruit de premières réflexions pouvant aboutir à la conception d'un guide plus précis qui serait soumis aux groupes d'experts et au CNS pour approbation.

Dans ces nouvelles mesures qui permettront un déconfinement des infrastructures sportives, plusieurs facteurs seront à prendre en compte par les gestionnaires.

OUTILS POUR ASSURER LE RESPECT DES RÈGLES DE DISTANCIATION ET SANITAIRES POUR LE PUBLIC PRATIQUANT OU ACCOMPAGNANT :

Modification du ROI avec un chapitre spécifique aux mesures liées à l'épidémie et approbation des nouvelles normes par les utilisateurs (signature), travail graphique pour la réalisation d'affiches diffusant des messages clairs et précis quant aux nouveaux comportements à adopter, mise en place d'une signalétique propre à la situation.

MISE À DISPOSITION DE GEL HYDROALCOOLIQUE ET/OU D'INSTALLATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR SE LAVER LES MAINS AU SAVON

Si les vestiaires et les douches doivent rester fermés, il est indispensable que les sportifs se lavent régulièrement les mains. Des points d'eau extérieurs ou directement à l'entrée des salles de sports indoor seront installés afin de stimuler la démarche sans risque supplémentaire.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DES INFRASTRUCTURES LIMITÉE

Système de comptage ou de préinscriptions permettant l'accès d'un nombre de pratiquants proportionnel à la surface selon les sports pratiqués afin d'éviter la multiplication des contacts. Cette capacité est à définir cas par cas.

GESTION DES FLUX DES PERSONNES ENTRANT ET SORTANT DES INFRASTRUCTURES

Pour éviter les croisements, il est important de définir des circuits gérant les allées différentes des venues des sportifs et d'aménager des pauses entre les plages horaires d'occupation, consacrées également au nettoyage et à la désinfection. Les sorties de secours peuvent y contribuer **si l'on s'assure que le plan d'urgence et le plan d'évacuation restent opérationnels**. Le coronavirus ne nous met pas à l'abri du risque d'incendie ou de tout autre accident.

UTILISATION ET NETTOYAGE DES ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES

- ☛ Renforcer le personnel de nettoyage en nombre, l'équiper et le former à l'asepsie.
- ☛ Sensibiliser et imposer des règles d'hygiène et de distanciation strictes aux utilisateurs et les faire participer (par exemple en assainissant l'espace utilisé après leur passage).
- ☛ Permettre des plages horaires fréquentes pour le nettoyage des surfaces partagées.

VÉRIFICATION DU BON ÉTAT DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Lorsque l'interdiction d'utiliser les sanitaires (douches) des piscines sera levée, il sera obligatoire de vérifier qu'aucune trace de légionnelle ne les contamine, en réalisant une analyse des réseaux ECS (Arrêté du Gouvernement wallon 13/06/2013, conditions sectorielles bassin de natation, art. 23 : *Une campagne de prélèvement et de dénombrement des Legionella pneumophila est en outre menée préalablement à l'ouverture du bassin de natation au public lorsque celui-ci n'a pas fonctionné plus d'un mois*).

Nous recommandons vivement d'en faire de même pour les douches des centres sportifs. Le délai en temps normal pour l'obtention des résultats est de 10 à 15 jours (mise en culture bactériologique). Ici, la surcharge de travail va impacter ce secteur, tenez donc compte du délai.

CONTRAINTES DES ESPACES SANITAIRES ET VESTIAIRES

Pour le moment interdits, les conditions d'utilisation seront strictes en matière d'hygiène, et fortement réglementées : découpe en « zones » permettant le nettoyage de l'une pendant l'utilisation de l'autre, condamnation d'un poste sur deux pour distanciation physique, équipement à adapter (voir liste), nombre d'utilisateurs restreints.

DÉSINFECTION DU MATÉRIEL SPORTIF

Des procédures seront élaborées contractuellement entre le centre sportif et l'utilisateur afin d'assurer un bon état du matériel partagé avant la pratique sportive et une désinfection après utilisation. Les sportifs apporteront dans la mesure du possible leur propre matériel. Actuellement, les échanges restent interdits.

FRÉQUENCE ET QUALITÉ DU NETTOYAGE EN FONCTION DES LOCAUX

Un plan d'organisation spécifique sera mis en place en fonction d'une analyse des risques et des ressources humaines disponibles. Le nettoyage à vapeur sera privilégié et une attention toute particulière sera portée aux éléments à portée de mains (poignées de portes, interrupteurs, rampes, barres d'étirement, portes d'entrée...). Des « check lists » seront préalablement conçues et fournies au personnel d'entretien.

FORMATION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL (MASQUES, VISIÈRES, PAROIS EN PLEXI...)

Les équipements de protection collective sont à privilégier (parois, zones de distanciation...) sur les équipements de protection individuelle. Ces derniers viennent en supplément ou si vraiment aucune autre mesure n'est possible. De même, les mesures de prévention organisationnelle, comme la formation des travailleurs, restent prioritaires dans la limitation des risques.

OUTILS AIDANT À LA TRAÇABILITÉ DANS LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Soucieux du règlement général de la protection des données, il conviendra cependant de garder trace des visiteurs présents dans l'établissement sportif, soit par un enregistrement à l'accueil, soit par une préinscription en ligne, soit par tout autre moyen.

CONCLUSIONS

Il conviendra de prendre des dispositions en fonction des différentes infrastructures (halls couverts, bassins de natation, infrastructures extérieures...) mais également des différents locaux (vestiaires, douches, sanitaires, gradins, halls d'entrée, parkings...) en veillant tant à la sécurité des pratiquants, des encadrants (entraîneurs, coachs... et des accompagnants [parents, amis...] qu'à celle du personnel des établissements concernés.

Dans ce cadre, l'acquisition d'un matériel adapté sera absolument nécessaire et vous trouverez en pièce jointe une liste non exhaustive de celui-ci.

Annexe : **Liste non exhaustive du matériel à acquérir**

pour l'ouverture des centres sportifs & piscines, conformément aux règles préventives Covid-19

ACCUEIL ET HALL ENTRÉE

- Distributeur de **gel hydroalcoolique** (dès le passage des portes, si possible automatiques) et recharges en suffisance
- Caisse : **plaque en plexi** protégeant l'employé.e
- Caisse : système de **paiement sans contact** et sans échange d'argent (carte de membre pré-payée, Bancontact...)
- Caisse : lecteur de carte d'identité ou autre programme informatique permettant la **gestion des entrées au niveau du nombre + traçabilité** en cas d'infection présumée
- Caisse : **thermomètre** pour prise de température corporelle systématique sans contact
- **Tap** pour marquage au sol des itinéraires à suivre et ainsi éviter tout croisement (penser aux PMR)
- Fléchage et **signalétique** à hauteur des yeux (penser aux PMR)
- **Écran géant** pour diffuser les informations et l'organisation du jour (quel sport dans quel endroit à quelle heure) ainsi que les consignes globales
- Création d'**affiches** reprenant clairement les différentes consignes

VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

À part les WC, ceux-ci sont actuellement interdits d'accès. Pour utilisation ultérieure en phase de déconfinement si le CNS le permet.

- Système de **condamnation du matériel soufflant** (sèche-cheveu, sèche-mains)
- **Distributeur de savon** sans contact et recharges de savons en suffisance
- **Éviers supplémentaires** et accessibles en respectant les règles d'hygiène et de distanciation sociale (exemple : à l'entrée des salles de sport)

- Distributeur de **serviettes en papier** et recharges (recyclé/recyclable)
- **Poubelles** à fermeture à pédale
- **Paroi de condamnation** des douches (toutes actuellement, une sur deux ou une sur trois ensuite, si permis)
- **Rubalise** pour condamnation des vestiaires collectifs (si présence de vestiaires individuels), des casiers (tout ou en partie permettant un roulement pendant nettoyage)
- **Affiches** d'information des règles d'hygiène et des endroits « interdits »
- **Signalétique** des circuits d'entrée et de sortie
- **Tap** de marquage
- Distributeur de **lingettes désinfectantes** + recharges dans les toilettes (pour la lunette des toilettes et la chasse d'eau après chaque utilisation)

BASSIN DE NATATION

Actuellement fermés

- Distributeur **gel hydroalcoolique** à l'entrée et à la sortie du bassin
- **Affiches** pour règles de distanciation
- Sécurité : **bouée tube** et perche permettant un sauvetage « à distance »
- Sécurité : **boîte de secours** contenant des gants, des masques FFP2 ou FFP3 si possible, visière et lunettes pour intervention premiers soins.
- **Matériel d'entretien** spécifique
- **Signalétique** pour un sens d'entrée et de sortie en évitant le maximum de croisements hors de l'eau
- **Barrières** interdisant l'accès à certains bassins/toboggans/matériel ou pour créer un circuit (cf. ci-dessus)

HALLS SPORTIFS INTÉRIEURS

Actuellement fermés

- Distributeur **gel hydroalcoolique** à l'entrée et à la sortie du hall
- Affiches pour règles de distanciation
- Sécurité : **boîte de secours** contenant des gants, des masques FFP2 ou FFP3 si possible, visière et lunettes pour intervention premiers soins.
- **Produits d'entretien** désinfectant les surfaces et les sols
- **Nettoyeur à vapeur** pour les sols
- **Signalétique** pour un sens d'entrée et de sortie
- **Barrières** délimitant les zones attribuées aux différents groupes
- **Haut-parleur** permettant la diffusion d'informations globales, de changement d'occupants...
- **Écran géant** idem accueil (organisation & horaires du jour & consignes de sécurité)

EXTÉRIEUR

- Système de **haut-parleur**
- Système de **caméras de surveillance**
- **Accès au DEA**
- **Barrières** de délimitation
- **Affiches et signalétique**
- **Gel hydroalcoolique** (en pompe?) disponible avant et après entraînement
- Accès aux **WC** et à un **point d'eau** pour se laver les mains
- **Éviers supplémentaires** extérieurs ou à défaut, jerricans d'eau avec robinet + **savon**, pour lavage régulier des mains
- **Craie ou de marquage au sol** (sur gazon) pour délimiter les surfaces sportives de chacun et les distanciations
- **Rubalise** pour condamner l'accès à certaines parties (gradins), barres d'échauffement...)

GRADINS

Actuellement interdits

- **Barrières** de condamnation
- **Rubalise** ou autre système pour condamner un siège sur deux ou sur trois
- Distributeur **gel hydroalcoolique**
- Distributeur **mouchoirs**
- **Poubelles fermées**
- **Affichage** avec obligation **port du masque** pour les spectateurs

GLOBAL & BET

- **Masques** pour le personnel
- **Matériel de nettoyage** en suffisance (multiplier les lingettes microfibres et les mobs de nettoyage du sol)
- kit de **produits d'entretien** adapté à la lutte anti-bactériologique (biocide puissant)
- **Équipement pour le personnel d'entretien :** salopette légère, gants étanches, visière légère, 2 masques, flacon de gel hydroalcoolique, chaussures spécifiques à usage uniquement dans l'enceinte, paire de lunettes de sécurité
- **Armoire-vestiaire** personnelle pour chaque travailleur
- **Nettoyeur à vapeur** (préconisé)
- **Formation** basique à l'asepsie pour les membres du personnel (personnel d'entretien, d'accueil, administratif, encadrants sportifs)
- **Renforcement du personnel** de nettoyage + **stewards** pour le respect des consignes
- **Révision du ROI** avec notamment un rappel à chaque sportif des mesures de prévention (geste barrière, distanciation, respect des horaires, inscription préalable, port du masque avant et après [fourni par ses soins], chaussures de sport et vêtements à usage uniquement dans l'enceinte, serviette propre, gourde personnelle, marquage de son matériel...